

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 4 février 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 3/2020

Objet : Signature du protocole d'accord transactionnel avec la société Europe Service Déchets

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

DATE DE CONVOCATION

Le 27/01/2020

Absents excusés :

M. BAY (titulaire - CCHVC); M. BONNET (titulaire - CPS); M. BOUAZZAOU (titulaire - CPS); M. CARRE (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DA SILVA (titulaire - CPS); Mme DARMON (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC); M. OSSENI (titulaire - CPS); M. PAGE (titulaire - CPS); M. PONS (titulaire - CPS); M.ROS (titulaire-CPS); Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 28
VOTANTS : 28

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL3/2020
Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec
la société Europe Service Déchets

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L5211-6 et suivant,

Vu la délibération n° 2015D21 en date du 18 septembre 2015 ayant pour objet d'autoriser le Président à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés attribué à la société Europe Services Déchets,

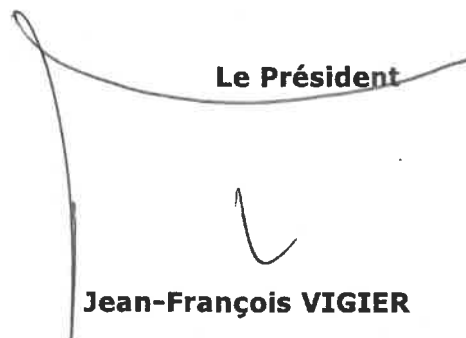
Vu la note de présentation et le projet de protocole transactionnel,

Considérant qu'il importe de solder le litige opposant la société Europe Services Déchets au SIOM et afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet du protocole transactionnel relatif à l'exécution du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés dont la société Europe Services Déchets est titulaire auprès du SIOM,
- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer le protocole transactionnel relatif au marché n°2015D21 en date du 18 septembre 2015 avec la société Europe Services Déchets.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 FEV. 2020**
Affichée le :